

SYNDICAT PENITENTIAIRE DES SURVEILLANTS

CORPS D'ENCADREMENT ET D'APPLICATION

Centre de Détention de Toul

Le: 16 juillet 2026

QUAND L'ARROGANCE REMPLACE L'EXEMPLARITÉ

Il y a quelques mois, un collègue était victime d'une agression physique de la part d'un officier, devant plusieurs témoins.

Les personnels attendaient des réponses à la hauteur de la gravité des faits. Au lieu de cela, ils ont vu l'intéressé reprendre ses fonctions comme si rien ne s'était passé, **sans sanction, sans excuse, sans un mot pour la victime ni pour les témoins.**

Et pour cause : l'humilité n'était visiblement pas au programme du retour.

Aucune remise en question. Aucun geste. À la place, une assurance déplacée, affichée à ceux qui avaient assisté à la scène.

Certains parlent d'une attitude méprisante, voire revancharde envers les personnels qui n'ont pas caché leur malaise. Cette arrogance affichée sans retenue n'est pas un détail : **c'est une deuxième agression, symbolique celle-là**, infligée à tous ceux qui espéraient un minimum de respect.

Et comme si l'impunité ne suffisait pas, on ose aujourd'hui s'en prendre à la victime collatérale de cette arrogance : un collègue qui a simplement refusé de serrer la main de cet officier se voit destinataire d'une demande d'explication pour ce simple fait.

Mais s'expliquer sur quoi ? Sur le fait de ne pas vouloir jouer la comédie de la courtoisie envers quelqu'un qui n'a jamais eu la décence de s'excuser ?

Depuis quand une poignée de main est-elle une obligation ? Depuis quand faut-il sourire à celui qui n'a montré ni remords ni respect ?

Le respect ne se décrète pas, il se démontre. Et l'exemplarité n'existe pas quand elle est à sens unique, exigée des agents, absente de ce gradé.

Le **SPS-CEA** rappelle qu'aucun agent ne doit subir de pression ou devoir s'expliquer pour avoir exprimé, sans violence ni insultes, son refus d'entretenir une relation de courtoisie avec une personne en qui il n'a plus confiance.

Le **SPS-CEA** demande :

- **que toute la lumière soit faite sur les faits ayant conduit à cette situation ;**
- **que les personnels soient protégés de toute forme de pression ou d'intimidation ;**
- **que cet officier cesse son arrogance et fasse preuve d'humilité ;**
- **que le respect des agents redevienne une priorité.**
-

Le **SPS-CEA** sera toujours aux côtés des personnels.

Le respect se mérite. L'autorité s'exerce avec exemplarité. La confiance ne s'impose jamais, elle se perd vite et certains n'ont visiblement rien appris.

Le Bureau SPS-CEA

